

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

(Convocation faite le 16/06/2023)

Etaient présents : Jean-Loup EVRARD, Luc JONNET, Dominique KOBSCHE, Benoît FRANCOIS, Armelle SCHADECK, Gaëtan DEVOS, Christian ROMEDENNE, Jean-Merlys LOUFOUA, Cristina LUCAS, Ganaël VATON, Séverine SALVY, Benjamin NOEL.

Absents excusés : Julien GILLE ayant donné pouvoir à Luc JONNET, Nicolas VANDERHEEREN ayant donné pouvoir à Benoît FRANCOIS, Jennifer GUERIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Acquisition à titre gratuit de parcelles sises Rue Tortue.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- Accepte d'acquérir à titre gratuit la parcelle AB359 de 45 m² afin de régulariser le cadastre de la Rue Tortue
- Précise que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Désaffectation des parcelles AB362 et AB363

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation des parcelles AB362 et AB363 car elles n'ont plus d'affectation au domaine public,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires pour régulariser le cadastre en conséquence et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Emprunt à option PEC auprès de la Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

- Pour financer la construction du bâtiment technique, la Commune d'Athis contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe, un emprunt avec option PEC dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 250 000,00 €
 - Durée : 8 ans
 - Taux fixe initial : 4,84 %
 - Taux réduit suite option PEC : 4,08 %
 - Périodicité de paiement : annuelle
 - Frais de dossier : 300,00 €
 - Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Monsieur Jean-Loup EVRARD, Maire, est autorisé à signer les contrats de prêts et tous les actes contractuels afférents à cette opération.
- La Commune d'Athis décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office sans mandatement préalable.
- Le budget de l'exercice courant sera ouvert des crédits et débits correspondants
- La Commune d'Athis prend l'engagement d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Aménagement d'un trottoir pour la parcelle vendue à GMA Invest

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise EVEA d'Athis d'un montant de 10 788,00 € H.T. (12 945,60 € TTC) relatif à l'aménagement d'un trottoir devant la parcelle vendue à GMA Invest

- précise que les crédits sont prévus à l'article 2152 du budget primitif,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Remboursement de frais à la locataire du logement de l'école

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte de rembourser Madame Dany HEBERT du montant de la facture pour le remplacement de la serrure de la porte d'entrée qui s'élève à 439,85 € TTC
- précise que les crédits seront prévus à l'article 6068 du budget primitif,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Location de la salle des fêtes pour des cours de pilates

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte de mettre à disposition la salle des fêtes pour les cours de pilates dès le 30 août 2023 moyennant un loyer de 50,00 € par mois sachant que le premier mois sera gratuit afin de laisser l'activité démarrer,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Installation d'un adoucisseur d'eau à la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis afin de pouvoir comparer avec celui qui lui a été présenté. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

Demande d'installation d'un camion à pizzas

Le Conseil émet un accord de principe à l'unanimité pour l'installation d'un camion à pizzas selon les tarifs de redevance d'occupation du domaine public en vigueur et charge le Maire de rencontrer les gérants pour leur présenter ces conditions.

Participation versée à l'association foncière pour l'entretien des chemins communaux

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de verser la somme de 3 000,00 € à compter de l'année 2023 à l'association foncière d'Athis pour l'entretien des chemins communaux utilisés par les agriculteurs
- Précise que cette somme est prévue à l'article 60633,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Projet hydrogène et éolien à Pocancy

Le Maire présente au Conseil le projet éolien et hydrogène qui sera installé à Pocancy.

Travaux en cours et à venir :

Un point est fait sur les travaux en cours :

- Construction du bâtiment technique : l'appel d'offres sera bientôt lancé car la modification du permis de construire a été accordée
- Achat d'un câble pour la borne électrique pour un montant de 815,16 € TTC, de panneaux indicateurs de passage à niveau pour un montant de 692,64 €, de barrières de chantier pour un montant de 1 671,55 €.
- Alimentation permanente du radar pédagogique pour un montant de 1 284,00 € TTC.

Questions diverses :

Un point est fait sur la reprise du lotissement des Saules Bertin sans la présence de Messieurs Christian ROMEDENNE et Jean-Merlys LOUFOUA et Madame Cristina LUCAS, habitants de ce lotissement : le Conseil est d'accord pour avancer avec la Communauté d'Agglomération d'Epernay concernant cette reprise.

Le Conseil décide d'une autre approche pour la fourniture et l'aménagement des espaces verts de la deuxième partie de « Plus d'arbres, plus de vie ».

Le Conseil charge le Maire de rédiger un courrier type pour la première relance des véhicules stationnant en mode « stationnement permanent » sur les parkings publics.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD